

Affaire suivie par : Stéphanie HUDE

Tél : 02 72 74 71 22

Mél : sral-agrements-phyto.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Réf : PH / SH - 2026 - 515

AGRÉMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret no 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°2026/SGAR/DRAAF/N°199 du 1^{er} septembre 2026 portant délégation de signature du préfet de région Pays de la Loire à Madame Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;
- Vu** la décision 2026/DRAAF/N°51 du 02 septembre 2026 de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire portant subdélégation de signature administrative.

Considérant la certification d'entreprise délivrée par l'organisme certificateur CERTIS, en date du 03/07/2026.

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

L'organisme **SAS AGRI NEGOCE**
siret 317 288 439 00027

domicilié **Impasse des Jasnières**
72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR

est agréé sous le numéro : **PL00082**

pour l'exercice de l'activité de **distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.**

Sont uniquement agréés par le présent agrément les établissements et sites visés ci-dessous :

SITE	ADRESSE	ACTIVITE(S)	SIRET
ATHEE SUR CHER	Le Tuyau 37270 ATHEE SUR CHER	Dpro	31728843900076
BOULOIRE	La Georgettière, route de Surfonds 72440 BOULOIRE	Dpro	31728843900092

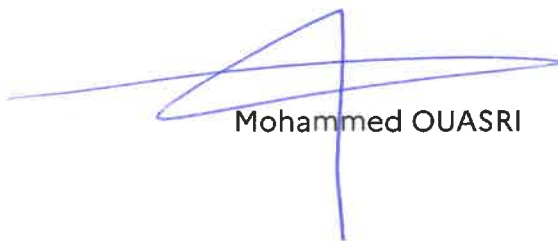
L'Adjoint au chef du SRAL


Mohammed OUASRI

DOUE LA FONTAINE	Route des Gennes 49700 DOUE LA FONTAINE	Dpro	31728843900217 <i>en attente</i>
HERBAULT	49 Route de Touraine 41190 HERBAULT	Dpro	31728843900035
LA CHARTRE SUR LE LOIR	72 Impasse des Jasnières 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR	Siège/Dpro	31728843900027
LA VILLE AUX CLERCS (Nutriperche)	Rue des Ecoles 41160 LA VILLE AUX CLERCS	Dpro	31728843900035
NOYANT	Boulevard de la Gare 49490 NOYANT	Dpro	31728843900258 <i>en attente</i>
THENAY	Le Rousset 41400 THENAY	Dpro	31728843900183
VILLEDOMER	Gare de Crotelles 37110 VILLEDOMER	Dpro	31728843900118

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 22 septembre 2026
Pour le Préfet et par subdélégation,
L'Adjoint au Chef de service,



Mohammed OUASRI

La présente décision abroge celle du 24 septembre 2019 relative à l'agrément n°PL00082

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, en déposant :

- soit un recours gracieux devant le préfet de région Pays de la Loire ou un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes par courrier ou par l'application Télérécours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de décision expresse ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois à compter de cette décision pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.